

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-272/SG/CD portant approbation de l'état de prévisions de recettes et de dépenses d'Electricité de Djibouti pour l'exercice 1974.

n° 74-272/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
13 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 295 du 28 décembre 1973 du Conseil d'administration d'« Electricité de Djibouti » portant approbation de l'état de prévisions de recettes et de dépenses de l'établissement pour l'année 1974, et arrêtant cet état en recettes et en dépenses à la somme de : 1.483.800.000 FD (un milliard quatre cent quatre-vingt trois millions huit cent mille francs Djibouti).